Pour chaque proposition, cochez la ou les bonnes réponses.
Réponse juste : +1 ; réponse fausse : -1 1. La société Dial a fait breveter une nouvelle technique de
marquage.
☐ Toute la communauté scientifique connaît les moyens qu'elle a mis en
œuvre.
■ Elle dispose d'un monopole d'exploitation de vingt ans sur son
procédé.
☐ Le droit de propriété industrielle dont elle dispose ne peut faire l'objet
d'aucun contrat.
2. M. Bertin a écrit un recueil de poèmes. Après une lecture
publique réussie au cours de laquelle il a offert aux auditeurs un
exemplaire de son œuvre, il envisage de la faire publier par un
éditeur.
☐ Il ne peut plus interdire à quiconque d'éditer son recueil parce qu'il l'a
rendu public.
☐ Il dispose, au titre du droit d'auteur, du droit de publier et représenter
son œuvre et de céder ses droits moyennant une contrepartie financière.
☐ Il pourra exiger de son éditeur que l'œuvre soit publiée sous son nom.
3. Jacques a créé une société de coursiers qui transportent en moto
des plis dans Paris, avec une exigence de rapidité. Il veut déposer
sa marque auprès de l'INPI.
☐ Il peut déposer valablement une marque composée d'une appellation
de fantaisie et d'un logo.
☐ Il peut valablement déposer l'appellation « Transport rapide ».
☐ Il peut valablement choisir comme logo un casque de moto reposant
sur une enveloppe et le déposer à titre de marque.
4. Zaïr a composé une musique de film.
☐ Il dispose sur sa création de droits de propriété industrielle.
☐ Il dispose sur sa création de droits de propriété littéraire et artistique.
☐ Sa création est protégée par le droit d'auteur.
5. L'entreprise de design Harban a créé une nouvelle forme de
casque pour les adeptes du roller.
☐ Elle doit déposer son modèle auprès de l'INPI pour disposer d'un droit de propriété industrielle au titre des dessins et modèles
de propriété industrielle au titre des dessins et modèles. □ Elle bénéficie d'une protection au titre du droit d'auteur.
·
☐Seul le recours à une enveloppe Soleau lui assure une protection de sa création.
6. Après avoir pris toutes les précautions utiles, la société Arnal a
déposé la marque « Arnaflor » pour commercialiser sa production
de fleurs artificielles.
☐ Elle dispose d'une protection limitée dans le temps à vingt ans.
= = a.opece a and protection initioe dance to tempe a vingt and.

☐ Elle dispose d'un droit de durée illimitée sur sa marque si elle la
renouvelle tous les dix ans.
☐ Elle peut perdre son droit sur sa marque si, après l'avoir déposée, elle ne l'utilise jamais.
7. La maison Dexis, qui fabrique des moules en utilisant une
technique très particulière brevetée en France, désire étendre son
champ d'action dans plusieurs pays de l'Union européenne.
☐ Le dépôt initial à l'INPI lui donne un droit de propriété industrielle dans
tous les pays de l'Union.
☐ Le dépôt initial à l'INPI lui donne un droit de priorité d'un an pour
effectuer des dépôts dans d'autres pays.
☐ Un dépôt unique auprès de l'Office européen des brevets (OEB)
permet d'obtenir un brevet européen.
8. La PME Technofarma est très innovante dans le secteur de la
recherche de nouvelles molécules. Elle a une politique
systématique de dépôt de brevets. Elle ne peut envisager, compte
tenu de sa taille, la fabrication des médicaments recourant à ces
molécules.
☐ Elle peut céder ses droits de propriété industrielle à un grand
laboratoire.
☐ Elle peut concéder l'exploitation de ses droits par un contrat de licence à un laboratoire partenaire.
☐ Elle perd toute qualité d'inventeur sur son innovation si elle cède son
brevet.
9. La société Burax vend des articles de bureau sous sa marque «
Burax », qui a été enregistrée pour de tels produits. Elle découvre
dans le catalogue d'une grande surface des articles de bureau
qu'elle n'a pas produits et qui sont vendus sous sa marque.
☐ Elle peut intenter une action en contrefaçon contre la grande surface
qui vend les articles.
☐ Elle peut intenter une action en contrefaçon contre le fabricant qui a
vendu les articles incriminés sous ce nom au distributeur.
□Elle n'a aucun droit parce qu'elle n'a pas dans sa gamme actuelle le
modèle d'article de bureau faisant l'objet du litige.
10. M. Levet a inventé un système de verrouillage-déverrouillage
innovant. Il envisage de déposer une demande de brevet auprès de
I'INPI.
☐ La demande de brevet fait l'objet d'une publication.
☐ La délivrance du brevet intervient dans un délai d'environ six mois.
Un rapport de recherche devra précéder toute décision relative à la
délivrance du brevet.
11. La SARL Bonibois est innovante. Elle se demande si :
☐ la propriété industrielle est réservée aux grandes entreprises.

☐ des efforts sont faits pour aider les PME à protéger leurs innovations
grâce à la propriété industrielle.
☐ la possession de titres de propriété industrielle peut lui faciliter
l'obtention de financements.
12. Jean Duchemin fabrique des treuils électriques sous la marque
Brako, qui a été déposée pour ces produits. Il apprend qu'un
fabricant de confiseries vient de lancer sur le marché des barres
chocolatées sous la marque Brako.
☐ Il peut intenter une action en contrefaçon.
☐ La marque n'assure une protection que pour une sphère d'activité donnée.
☐ La marque est soumise au principe de spécialité.